

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES À LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE LA GUINÉE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

FEUILLE DE ROUTE CONJOINTE 2021

KINDIA LE 28 JANVIER 2021



NATIONS UNIES
GUINÉE



DÉFENDEZ
LES DROITS
DE L'HOMME

#STANDUP4HUMANRIGHTS



COVID-19
RIPOSTE

RECONSTRUIRE
EN MIEUX.



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



**LE DÉVELOPPEMENT EST
UN DROIT DE L'HOMME**

ACTIVITÉS CONJOINTES	FRÉQUENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RESPONSABLES
1. ACTIONS CONJOINTES DE PLAIDOYER ET DE COMMUNICATION PUBLIQUE			
1.1. COOPERATION AVEC LES MECANISMES ONUSIENS DES DROITS DE L'HOMME			
Objectif stratégique : Soutenir la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme : organes régionaux et internationaux de traite, Conseil des Droits de l'Homme (EPU) et Procédures Spéciales.			
Plaidoyer conjoint pour la mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme national de rapportage intégré et efficace	Régulier		RC et chefs d'agences
1.2. REDEVABILITÉ ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ			
Objectif stratégique : Renforcement de l'État de droit et la redevabilité des violations et abus des droits de l'homme, y compris ceux liés à la COVID-19.			
Plaidoyer conjoint pour l'organisation du procès des événements du 28 septembre 2009	Régulier		RC et chefs d'agence
Plaidoyer conjoint pour le respect des droits des personnes arrêtées (hommes, femmes et enfants) et détenues en lien avec les processus électoraux	Régulier		RC et chefs d'agence
Contribuer à lutter contre toutes les formes d'impunité et veiller à appliquer les textes juridiques dans tous les domaines (VBG et MGF, environnement, industries extractives, etc.)	Régulier		Groupe Thématique Droits de l'Homme
1.3. PARTICIPATION ET ESPACE CIVIQUE			
Objectif stratégique : Promouvoir la participation citoyenne en accordant la priorité aux femmes, aux jeunes ainsi qu'aux personnes en situation de vulnérabilité (personnes vivant avec handicap ou atteintes d'albinisme)			
Plaidoyer conjoint pour l'adoption des lois notamment la protection des défenseurs des droits de l'homme et celle des personnes atteintes d'albinisme	Régulier		RC et chefs d'agence
Appuyer la mise en œuvre de la loi portant protection des droits des personnes vivant avec un handicap en Guinée	Régulier		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Plaidoyer conjoint en vue de l'amendement de la loi sur l'INIDH	Régulier		RC et chefs d'agence
Plaidoyer pour l'actualisation, la vulgarisation et la mise en œuvre du cadre juridique lié aux questions foncières en Guinée	Régulier		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Contribuer à la vulgarisation et au respect de la loi sur la liberté de la presse	Régulier		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Plaidoyer conjoint pour l'adoption des lois notamment la protection des défenseurs des droits de l'homme et celle des personnes atteintes d'albinisme	Régulier		Groupe Thématique Droits de l'Homme

ACTIVITÉS CONJOINTES	FRÉQUENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RESPONSABLES
2. PAIX, SÉCURITÉ			
Objectif stratégique : Prévenir les violations et abus, renforcer la protection des droits de l'homme et contribuer à la paix et à la sécurité en tenant compte des préoccupations relatives à la COVID-19, au droit au développement et aux droits économiques, sociaux et culturels			
Initier un programme d'appui au Cadre permanent de dialogue national présidé par le Premier Ministre	Régulier		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Réévaluer le projet conjoint sur les discours haineux et la violence électorale dans une perspective à long terme	Régulier		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Objectif stratégique : Promouvoir le droit au développement dans la coopération internationale pour le développement en Guinée			
Plaidoyer pour la prise en compte des principes directeurs relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises en Guinée avec un focus sur les secteurs minier et agricole.	Régulier		
4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DETENTEURS D'OBLIGATIONS AU NIVEAU NATIONAL ET DECENTRALISE			
Objectif stratégique : contribuer à la mise en œuvre des priorités nationales en matière de droits de l'homme à travers la mise en place et le renforcement du fonctionnement des mécanismes nationaux de protection et de promotion des droits de l'homme			
Mécanisme national de rapportage et de suivi	Soutenir la rédaction et la soumission des rapports en attente ci-après : <ul style="list-style-type: none"> Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), rapport dû depuis 2002 Comité des travailleurs migrants (CMW), rapport périodique dû au 09 septembre 2020 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), rapport périodique rapport dû depuis le 1er novembre 2018 Comité des droits des personnes handicapées (CRPD), rapport initial dû au 03 juin 2010 Comité contre la torture dû depuis le 23 mai 2018 	Continue	Groupe Thématique Droits de l'Homme GISE pour la mise à disposition de données désagrégées
Mécanisme national de rapportage et de suivi	Organiser des sessions de formation pour les cadres du Gouvernement membre du mécanisme national de rapportage et du suivi de la mise en œuvre des recommandations relatifs aux droits de l'homme.	Semestrielle	Groupe Thématique Droits de l'Homme
Assemblée Nationale	Organiser des ateliers de formation sur les droits de l'homme et leur prise en compte dans les propositions de lois	Semestrielle	Groupe Thématique Droits de l'Homme

ACTIVITÉS CONJOINTES		FRÉQUENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RESPONSABLES
INIDH	Faire un diagnostic organisationnel et opérationnel et poursuivre les efforts de renforcement de capacités	Semestrielle		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Direction nationale de la statistique	Promouvoir l'approche « Ne laisser personne de côté » en faveur d'une désagrégation des données	Semestrielle		Opportunité avec projet pilote ONU
FDS	Poursuivre les efforts de renforcement des capacités	Trimestriel		Habitat
Gouverneurs, préfets, sous-préfets et maires	Organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur les DH	Trimestriel		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Secteur privé	Promouvoir les principes fondamentaux du global compact (lutte contre la corruption, respect de l'environnement, Normes internationales de travail, Droits de l'homme)	Trimestriel		Groupe Thématique Droits de l'Homme

5. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CITOYENS ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Leaders religieux et communautaires	Former et sensibiliser les leaders religieux et communautaires pour renforcer l'approche d'apprentissage par les pairs et sensibiliser sur les MGF et les VBG	Trimestriel		Groupe Thématique Droits de l'Homme
ONG/OSC/ et Media	Poursuivre l'organisation de formations, le partage d'expériences sur les DH et leur prise en compte dans leurs activités respectives	Trimestriel		Groupe Thématique Droits de l'Homme
Associations communautaires et groupements d'intérêt (jeunes, femmes etc)	Organiser des formations sur les DH et les sensibiliser sur leurs devoirs et le principe de redevabilité des détenteurs des obligations	Trimestriel		Groupe Thématique Droits de l'Homme

6. PUBLICATIONS, NOTES DE PLAIDOYER ET OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE VISIBILITE

Objectifs stratégiques : Renforcer les connaissances spécialisées sur les droits spécifiques

Elaborer, publier et disséminer des publications conjointes sur : <ul style="list-style-type: none"> 1. Le droit à l'environnement 2. Les bonnes pratiques en matière d'intégration des droits de l'homme dans les programmes et activités des agences des Nations Unies en Guinée 3. Le droit au développement et la gouvernance décentralisée 4. La participation, la prévention des conflits et la consolidation de la paix. 			Groupe Thématique Droits de l'Homme
---	--	--	-------------------------------------

ACTIVITÉS CONJOINTES	FRÉQUENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RESPONSABLES
Produire des supports audiovisuels sur la dimension droits de l'homme des projets conjoints et campagnes nationales de sensibilisation.			Groupe Thématique Droits de l'Homme
7. COLLECTES ET PARTAGE DES DONNEES, SUIVI EVALUATION, RAPPORTAGE ET VISIBILITE			
Protection			Groupe Thématique Droits de l'Homme Groupe thématique genre
Enquêtes, sondages et études d'impact Mettre en place un Groupe Thématique DH			Groupe Thématique Droits de l'Homme GISE
Rapports et contributions du RCO Elaborer un document conjoint sur les bonnes pratiques / retour d'expériences sur l'intégration DH et LNOB			Groupe Thématique Droits de l'Homme



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COVID-19
POSTE

LES DROITS DE L'HOMME AU CŒUR DE L'ACTION DES NATIONS UNIES EN GUINEE

DOCUMENT INTERNE
DE TRAVAIL

CHE
HOMME
ISSER
DE CÔ



AGENCES ET INSTITUTIONS RÉSIDENTES

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
1	<p>UNRCO Bureau du Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies</p>	<p>Le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Guinée (RCO) assure la coordination des activités opérationnelles du Système des Nations Unies.</p> <p>En Guinée, l'Organisation des Nations Unies est constituée de 24 Fonds, Programmes et Agences qui œuvrent ensemble auprès du gouvernement pour le développement du pays.</p> <p>Elle contribue à la prévention et à la gestion des situations humanitaires au profit des populations. L'appui du Système des Nations Unies (SNU) se traduit par des programmes et projets, mis en œuvre par les différentes entités onusiennes résidentes ou non résidentes en Guinée.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse stratégique et planification ; 2. Surveillance du cycle de programmation des Nations Unies ; 3. La représentation et le soutien du Secrétariat des Nations Unies et des agences / ARN des Nations Unies ; 4. Soutien aux systèmes et processus nationaux de coordination ; 5. Le développement et la gestion de services de soutien opérationnel partagés ; 6. Préparation et réponse aux crises ; 7. Communication et plaidoyer externes ; 8. Droits de l'homme et développement ; 9. Mobilisation conjointe des ressources et gestion de fonds ; 10. La supervision et la coordination générales du UNCT 	<p>Le RC a entre autres responsabilités, promouvoir et défendre les valeurs, normes et principes fondamentaux de la Charte des Nations unies, y compris le respect et la protection des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, et défendre l'engagement des SDG à ne laisser personne à la traîne dans la réalisation des objectifs de développement durable, et à atteindre les plus éloignés en premier ;</p> <p>L'ambitieux programme pour 2030 exige des changements audacieux dans l'ensemble des Nations unies.</p> <p>La réalisation des objectifs de développement durable est un impératif pour un avenir de prospérité, d'opportunités et de droits de l'homme pour tous.</p> <p>Les membres de l'équipe de pays des Nations unies soutiennent activement le CR dans le contexte du cadre de résultats du cadre de coopération des Nations unies, notamment en matière d'appui politique et technique, de normes et de droits de l'homme (y compris la sensibilisation),</p> <p>Une des tâches essentielles du RCO est Communication et plaidoyer : Communiquer et plaider pour la réalisation des SDG de manière à ne laisser personne de côté et à garantir le respect et la protection des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.</p>
2	<p>FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture</p>	<p>L'appui de la FAO aux efforts de développement de la République de Guinée remonte à 1977, année de l'ouverture d'une Représentation de l'Organisation dans le pays. Cet appui s'est traduit par une assistance accrue dans les domaines de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et stratégies, programmes et projets de développement agricole au sens large et de gestion des ressources naturelles, le tout concourant de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.</p> <p>La FAO fournit également une assistance d'urgence au pays, axée notamment sur la réhabilitation agricole, la prévention et la gestion des risques de catastrophe.</p>	<p>Le travail de la FAO comporte diverses dimensions relatives aux droits de l'homme, notamment le droit à une alimentation adéquate, l'égalité des sexes, le travail décent, les droits d'occupation, les droits des peuples autochtones et les droits procéduraux tels que ceux relatifs à la participation, à la non-discrimination et à la responsabilité.</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<p>La FAO cherche à améliorer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises qui touchent l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, en se concentrant sur trois domaines principaux: Les catastrophes et les aléas naturels tels que les inondations, les sécheresses et les séismes.</p> <p>DOMAINES D'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Elevage • Pêche et Aquaculture • Environnement, Eaux et Forêts 	
3	<p>FENU / UNCDF Fonds d'équipement des Nations Unies</p>	<p>Le mandat du FENU au sein du système des Nations Unies, et le Fonds a constamment aidé les pays les moins avancés à trouver des approches pour aider les familles et les communautés les plus pauvres, les petites entreprises à trouver les ressources dont elles ont besoin pour construire un avenir meilleur.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>UNCDF offre des modèles financiers qui permettent de débloquer des ressources publiques et privées, notamment au niveau domestique, pour aider les foyers, des localités et des petites entreprises où les besoins en développement sont les plus grands et où les ressources sont les plus rares.</p>	<p>Le FENU est fier de diriger la Coalition pour la justice économique et l'action en faveur des droits de l'homme dans le cadre de la campagne pour l'égalité des générations menée par l'ONU Femmes. La capacité des femmes et des filles à gagner et à contrôler l'argent est fondamentale pour la réalisation des droits humains et de la justice économique pour les femmes.</p> <p>Le FENU travaillera avec ses partenaires dans cette campagne pour soutenir les investissements dans l'autonomisation économique des femmes afin d'augmenter le nombre de femmes et de filles qui gagnent et contrôlent de l'argent d'au moins 25 % dans 10 pays».</p> <p>Judith Karl, secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations unies. 8 juillet 2020</p>
4	<p>FIDA / IFAD Fonds international de développement agricole</p>	<p>Le FIDA est une banque d'aide au développement qui a pour vocation d'aider financièrement, comme bailleur de fonds et organisateur, au développement agricole et rural dans les pays en développement et en transition. Il se donne pour mission d'y combattre la faim, la malnutrition et la pauvreté par l'amélioration des moyens et techniques agricoles et par la création et la modernisation d'activités agricoles ou commerciales en milieu rural, notamment moyennant des projets de micro financement gérés au niveau local.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>En Guinée, les prêts du FIDA contribuent à réduire la pauvreté rurale, à soutenir le développement durable du secteur agricole et à développer les capacités de gouvernance locale, la décentralisation et le développement local, et, d'autre part, le développement des filières agricoles.</p>	<p>Construire un avenir plus inclusif et plus durable</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
5	ITC Centre du commerce international	<p>Le Centre du commerce international (ITC) a pour mandat unique dans le système des Nations Unies de promouvoir la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement, pays en transition et les pays les moins avancés et en les aidant à mieux utiliser le commerce comme plate-forme de croissance, de développement et de création d'emplois.</p> <p>L'ITC aide ces pays à améliorer leur environnement commercial et à faciliter une meilleure gestion des opérations frontalières, notamment par la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>Favoriser la croissance et le développement inclusif et durable grâce aux échanges et au développement du commerce international.</p>	<p>«Les accords commerciaux affectent invariablement les droits humains des consommateurs, des résidents, des travailleurs, des personnes vivant dans la pauvreté et autres, ainsi que la capacité des États à réglementer et à protéger les droits humains de leur population. Cependant, les accords commerciaux sont souvent négociés sans référence à leur impact sur les droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, au travail et à l'eau», selon un rapport conjoint du Bureau des droits de l'homme des Nations unies (HCDH) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).</p> <p>L'objectif de l'analyse des droits de l'homme dans les questions commerciales est d'explorer comment «le commerce affecte la jouissance des droits de l'homme et comment la promotion et la protection des droits de l'homme peuvent être placées parmi les objectifs de la réforme commerciale».</p>
6	OIM/ IOM Organisation internationale pour les Migrations	<p>OIM est la principale organisation des Nations-Unies dans le domaine de la migration. Elle a pour mandat la promotion des migrations s'effectuant en bon ordre et de façon régulière dans le respect de la dignité humaine pour le bénéfice de tous. L'OIM apporte une assistance d'urgence au retour volontaire à de nombreux migrants en détresse y compris les mineurs non accompagnés et les femmes à travers, la protection, la réintégration l'appui psychosocial, la santé et le suivi des mouvements des populations à travers la mise en œuvre de la matrice de suivi des déplacements).</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>L'OIM appuie le Gouvernement guinéen dans la gouvernance des migrations, le retour volontaire et la réintégration durable, la gestion ordonnée de ses frontières, la réforme de la sécurité, l'implication de la Diaspora, l'aide aux migrants, le renforcement du système de santé guinéen et la facilitation de services de visas pour certains pays.</p>	<p>Les violations des droits de l'homme à l'encontre des migrants peuvent inclure le déni des droits civils et politiques tels que la détention arbitraire, la torture ou l'absence de procédure régulière, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels tels que les droits à la santé, au logement ou à l'éducation.</p> <p>La résistance à la reconnaissance des droits des migrants est liée à l'exploitation. Les migrants dans des secteurs marginaux, de faible statut, insuffisamment réglementés ou illégaux de l'activité économique. Les migrants non autorisés sont souvent traités comme une réserve du travail flexible, en dehors de la protection de la sécurité, de la santé, de la et d'autres normes, et facilement expulsable.</p> <p>Patrick Taran</p> <p>La coopération entre les gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'entre les organisations non gouvernementales, la société civile et les migrants eux-mêmes, est essentielle pour garantir que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont mis en œuvre et que les migrants connaissent leurs droits et leurs obligations. Les groupes ayant des besoins particuliers, notamment les enfants migrants, les femmes qui travaillent dans le secteur informel, les victimes de la traite des êtres humains et les migrants en situation irrégulière, ainsi que les réfugiés.</p>
7	OMS/ WHO Organisation Mondiale de la Santé	<p>L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est une institution spécialisée des Nations Unies, fondée le 7 avril 1948. Elle a pour Mandat de :</p>	<p>« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<ul style="list-style-type: none"> Assurer la direction et la coordination de l'action sanitaire au niveau international Assurer la coopération technique, à leur demande avec tous les Etats Membres <p>Le But de l'OMS « est d'amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé possible ».</p> <p>PRIORITÉS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES</p> <p>Garantir une vie en bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> Instauration de la couverture sanitaire universelle : <p>1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Intervention dans les situations d'urgence sanitaire : <p>1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées dans les situations d'urgence sanitaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Promotion de la santé des populations : 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être. <p>Cinq axes stratégiques de coopération ont été identifiés dans la structure du programme de coopération de l'OMS avec la Guinée pour la période 2016-2021. Ces axes sont les suivants :</p> <p>Axe 1 : Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles</p> <p>Axe 2 : Lutte intégrée contre les maladies non transmissibles</p> <p>Axe 3 : Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie</p> <p>Axe 4 : Amélioration de la performance du système national de santé</p> <p>Axe 5 : Renforcement de la prévention, de la surveillance, de la riposte et de la prise en charge des épidémies, urgences sanitaires et catastrophes.</p> <p>La mise en œuvre de ces 5 axes stratégiques va permettre par leurs synergies et leurs effets convergents de renforcer la présence de l'OMS en Guinée et de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de santé.</p>	<p>La pandémie du COVID-19 vient de remettre à jour la pertinence de cette définition holistique de la santé qu'offre la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dont le but, en tant qu'agence des Nations Unies, est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.</p> <p>Elle met un accent particulier sur le fait que l'atteinte du meilleur état de santé pour chaque être humain, constitue un des droits fondamentaux, quelles que soient la race, la religion, les opinions politiques, la condition économique ou sociale. La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix et de la sécurité au niveau mondial ; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des Etats.</p> <p>Par le droit international, les États sont juridiquement tenus à la réalisation du droit à la santé, qui est le préalable au respect de tous les autres droits de l'homme, tels que le droit à la vie, à l'éducation, à l'alimentation et à l'information, à la participation à la vie publique, ainsi qu'aux avantages que procurent les progrès scientifiques et leurs applications.</p>
8	ONUUDI / UNIDO Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUUDI) est une agence spécialisée de l'ONU dont la mission en charge de promouvoir et accélérer le développement industriel inclusif et durable	Le mandat et les domaines d'intervention stratégique de l'ONUUDI offrent l'opportunité de jouer pleinement un rôle dans l'atteinte de plusieurs autres Objectifs de Développement Durable (ODD) et en matière de droit de l'homme ne laissant personne derrière.

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<p>(DIID)/ISID) de ses Etats membres, en particulier en faveur des pays les moins avancés et des économies en transition.</p> <p>Elle a pour mission de soutenir la croissance économique durable pour l'éradication de l'extrême pauvreté et une mondialisation inclusive.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Création d'une Prospérité Partagée ; 2) Faire avancer la Compétitivité Economique ; 3) Sauvegarder l'Environnement ; 4) Renforcer les Connaissances et Institutions. 	<p>L'ONUDI base son programme de RSE sur la triple approche de base, qui s'est révélée être un outil efficace pour les PME des pays en développement afin de les aider à respecter les normes sociales et environnementales sans compromettre leur compétitivité.</p> <p>Les programmes de l'ONUDI concourent à l'autonomisation des couches les plus vulnérables (jeunes, femmes, réfugiés, migrants, etc.), la formation, la création d'emploi, le transfert de technologies, etc.</p> <p>La RSE est généralement comprise comme étant le moyen par lequel une entreprise parvient à un équilibre entre les impératifs économiques, environnementaux et sociaux («triple approche»), tout en répondant aux attentes des actionnaires et des parties prenantes.</p> <p>Principaux enjeux de la RSE : gestion de l'environnement, éco-efficacité, approvisionnement responsable, engagement des parties prenantes, normes et conditions de travail, relations avec les employés et les communautés, équité sociale, équilibre entre les sexes, droits de l'homme, bonne gouvernance et mesures de lutte contre la corruption.</p> <p>Un concept de RSE correctement mis en œuvre peut apporter toute une série d'avantages concurrentiels, tels qu'un meilleur accès aux capitaux et aux marchés, une augmentation des ventes et des bénéfices, des économies de coûts opérationnels, une amélioration de la productivité et de la qualité, une base de ressources humaines efficace, une amélioration de l'image de marque et de la réputation, une plus grande fidélité des clients, de meilleurs processus de prise de décision et de gestion des risques.</p>
9	<p>ONU Droits de l'Homme Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme</p>	<p>Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme est la principale entité des Nations Unies pour les droits de l'homme, avec pour objectif ultime la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous.</p> <p>Elle a pour Mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir l'expertise juridique et des conseils sur les questions relatives aux droits de l'homme • Faciliter l'apprentissage et le transfert des connaissances • Sensibiliser aux droits de l'homme • Communiquer sur les préoccupations et avancées notables en matière de droits de l'homme 	

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et rendre publiquement compte de la situation des droits de l'homme • Faire le plaidoyer pour les droits de l'homme • Assurer une protection directe des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme • Faciliter le dialogue entre diverses parties prenantes sur les questions relatives aux droits de l'homme • Construire des réseaux et alliances en vue d'étendre la promotion et la protection des droits de l'homme • Faciliter le fonctionnement des mécanismes internationaux des droits de l'homme <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des droits de l'homme : surveillance et rapportage sur les droits de l'homme • Promotion des droits de l'homme : • Renforcement des institutions, coopération technique. 	
10	ONU Habitat/UN Habitat Programme des Nations unies pour les établissements humains	Elle est mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de promouvoir socialement et écologiquement villes durables dans le but de garantir un logement convenable pour tous. <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>Améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020 - cible 11 de l'Objectif 7 des OMD</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables d'ici 2030 (objectif 11 des ODD).</p>	ONU-Habitat est lié par la Charte des Nations unies, qui reconnaît les droits de l'homme comme l'un de ses piliers, et est spécifiquement mandaté par l'Assemblée générale des Nations unies pour promouvoir des villes socialement et écologiquement durables dans le but de fournir un logement adéquat pour tous. <p>Les défis de l'urbanisation, tels que l'inégalité croissante et la prévalence des bidonvilles, sont les symptômes d'un déficit plus important de respect des droits de l'homme dans les villes, en particulier le droit à un logement adéquat et le droit à l'eau potable et à l'assainissement.</p> <p>Ce n'est que lorsque toutes les dimensions des droits de l'homme seront respectées que l'urbanisation se réalisera en tant que force de transformation qu'elle est. Les dimensions des droits de l'homme concernent la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité, l'adaptabilité, la qualité et l'adéquation des droits à la sécurité foncière, à un logement convenable, à l'eau potable et à l'assainissement, et aux services urbains de base.</p>
11	ONUSIDA/UNAIDS Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida	Est le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida créé en 2002 sur recommandation du conseil économique et social des Nations Unies. ONUSIDA guide et mobilise la communauté internationale en vue de concrétiser sa vision commune : « Zéro nouvelle infection à VIH.	Une approche fondée sur les droits de l'homme est essentielle pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 ... <p>L'ONUSIDA s'engage à ne laisser personne pour compte et à mettre fin aux épidémies de VIH, à travers des efforts de sensibilisation et des actions en justice, pour permettre à la</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<p>Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. »</p> <p>L'ONUSIDA en tant que leader pour le plaidoyer et l'action mondiale contre le sida, travaille en partenariat avec les états pour engager leur solidarité en vue d'une réponse efficace, efficiente et a haut impact.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>Plaidoyer, orientation stratégique, sensibilisation, coordination et assistance technique requises pour catalyser et relier le leadership des gouvernements, du secteur privé et des communautés dans le but de fournir des services efficaces de lutte contre le VIH/Sida pour sauver des vies.</p>	<p>société civile et aux personnes vivant avec le VIH de jouer un rôle clé dans les progrès des droits de l'homme contre l'épidémie. Ceci se traduit par la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que contre les autres obstacles juridiques et sociaux et barrières liées aux droits et au genre, qui rendent les individus vulnérables au VIH et les empêchent d'accéder aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui anti-VIH</p> <p>Dans le contexte de la COVID-19 Les interruptions des services liés au VIH, le harcèlement, les abus, les arrestations, les décès et le non-respect des droits de l'homme dans les premières réponses à la pandémie ont mis en évidence la façon dont la confiance a été sapée, les personnes lésées et les réponses de santé publique retardées,</p> <p>L'ONUSIDA à exhorter les gouvernements à protéger les plus vulnérables, en particulier les populations clés les plus exposées au VIH. Il agit pour que les normes et les engagements internationaux en matière de droits de l'homme soient traduits en actions et en programmes au niveau des pays en soutenant les acteurs concernés, pour qu'ils bâtissent des alliances au sein du Programme commun de l'ONUSIDA et au-delà et répondent efficacement aux problèmes de droits de l'homme dans le contexte de la riposte au sida.</p>
12	<p>PAM/ WFP Programme Alimentaire Mondial</p>	<p>Le PAM est la plus grande organisation humanitaire au monde engagée dans la lutte contre le Faim. Il assiste annuellement 80 millions de personnes dans 80 pays dans les situations d'urgence et les interventions de filets sociaux pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutrition mais aussi renforcer leur résilience.</p> <p>Dans le cadre du plan stratégique de pays provisoire 2019-2022, le PAM fait fond sur la réussite de son programme d'alimentation scolaire pour promouvoir l'éducation, une bonne nutrition, l'égalité des sexes et les possibilités locales de subsistance et renforcer la résilience des ménages et des communautés ainsi que l'autonomisation des femmes grâce à la fourniture équitable d'un soutien aux organisations de petit(e)s exploitant(e)s et aux associations de femmes s'occupant de transformer les aliments.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation scolaire • Nutrition Sécurité Alimentaire • Réponse aux Urgences • et moyens d'existence 	<p>La politique du PAM en matière de protection de 2012 était fondée sur ce cadre normatif, qui, avec le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés, éclaire la présente politique. La nouvelle politique repose également sur le principe consistant à «ne laisser personne de côté» inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et donne au PAM les moyens de mettre en œuvre son Plan stratégique pour 2017-2021, lequel vise à venir en aide aux personnes les plus délaissées. En outre, la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle doit être au cœur de l'orientation stratégique institutionnelle future.</p>
13			

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
	<p>PNUD/ UNDP Programme des Nations Unies pour le Développement</p>	<p>Le Programme des Nations Unies pour le Développement est créé depuis 1966 par la résolution 2029 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il fait partie des organismes multilatéraux ou Agences du Système des Nations Unies. Son rôle consiste à contribuer à l'éradication de la pauvreté et la réduire des inégalités et l'exclusion.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable • Gouvernance démocratique • Climat et adaptation • L'égalité des sexes • Réponse aux crises • Impact du développement 	<p>Le travail du PNUD repose sur la conviction que la pauvreté constitue non seulement un manque de revenus, mais également un manque d'éducation et de soins de santé, ainsi qu'un manque de dignité et de participation à la communauté à laquelle on appartient. Les gouvernements du monde entier estiment que ces dimensions de la vie sont suffisamment importantes pour avoir été reconnues comme des droits - les droits de l'homme - par le droit national et international. Le combat pour les droits de l'homme ne relève donc pas de la charité mais plutôt de la création d'un environnement favorable au libre exercice de ses choix, qu'il s'agisse de droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, y compris du droit au développement. Le respect des droits de l'homme est le socle sur lequel le PNUD exerce son mandat en faveur au développement.</p> <p>Le respect des droits de l'homme peut paraître un idéal lointain si votre famille est en train de mourir de faim, si vous n'arrivez pas à vous protéger ou à la protéger de maladies faciles à prévenir, ou à garantir un minimum d'instruction à vos enfants. Et pourtant, c'est dans des conditions de crise ou d'extrême dénuement que les droits de l'homme acquièrent le plus d'importance. Il a fallu attendre longtemps pour que l'on reconnaisse que les conditions de vie des pauvres constituent souvent une violation de leurs droits de l'homme et que la promotion de ces droits peut améliorer leur condition. La lutte contre la pauvreté fondée sur les droits de l'homme est désormais de mieux en mieux reconnue au niveau international et également mise en œuvre de façon progressive.</p>
14	<p>UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture</p>	<p>L'UNESCO a un rôle unique à jouer dans le renforcement des fondements d'une paix stable et d'un développement équitable et durable. Promouvoir la coopération dans le domaine de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information est essentiel alors que les sociétés du monde entier font face aux pressions croissantes de nombreux changements et que la communauté internationale est confrontée à de nouveaux défis.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>L'UNESCO développe des outils éducatifs pour aider chaque individu à vivre en tant que citoyen du monde. L'UNESCO travaille pour que chaque enfant et chaque adulte ait accès à une éducation de qualité. L'UNESCO renforce les liens entre les Nations en promouvant le patrimoine culturel et l'égalité</p>	<p>En décembre 1948, l'UNESCO a été la première institution des Nations Unies à placer la Déclaration universelle des droits de l'homme au cœur de toute son action et à la promouvoir dans le monde par le biais de l'éducation et des médias.</p> <p>L'UNESCO a été la première institution des Nations Unies à placer la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 au cœur de son action.</p> <p>« Article premier : L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. »</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		de toutes les cultures. L'UNESCO favorise les programmes et les politiques scientifiques qui sont des plateformes de développement et de coopération. L'UNESCO défend la liberté d'expression, un droit fondamental et une condition essentielle pour la démocratie et le développement. Servant de laboratoire d'idées, l'UNESCO aide les pays à adopter des normes internationales et gère des programmes qui favorisent la libre circulation des idées et le partage des connaissances.	- Acte constitutif de l'UNESCO (1945)
15	UNDSS Département de la Sûreté et de la Sécurité des Nations Unies	Le Département de la sûreté et de la sécurité (UNDSS) est un département des Nations Unies qui fournit des services professionnels de sûreté et de sécurité pour permettre à l'ONU d'exécuter ses programmes à l'échelle mondiale Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies - DOMAINE D'INTERVENTION Faciliter les opérations du système des Nations Unies grâce à un leadership et des solutions fiables en matière de sécurité. Le mandat de l'UNFPA est l'agence des Nations Unies pour les droits en matière de santé de la reproduction.	UNDSS soutient les opérations de paix, d'aide humanitaire, de développement et de défense des droits de l'homme des Nations unies. Protéger les droits de chacun, y compris les droits en matière de sexualité et de procréation, est une condition préalable au bien-être individuel et au développement durable de la collectivité. L'UNFPA intervient également auprès des États pour soutenir la mise en œuvre des normes relatives aux droits fondamentaux qui ont été reconnues dans les législations nationales et les conventions internationales, et les aider à remplir leur devoir de protection des droits fondamentaux dans la pratique.
16	UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population	En tant que tel, l'UNFPA a pour ambition d'offrir un monde où chaque grossesse est souhaitée, chaque accouchement est sûr et le potentiel de chaque jeune est épanoui. L'UNFPA s'attèle à réaliser à l'horizon 2030 l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction et réduire la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, en assurant que : <ul style="list-style-type: none"> • Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction, quel que soit le contexte • Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence • L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement 	Notamment, L'UNFPA travaille à « ne laisser personne de côté » et à « aider d'abord les plus défavorisés » pour l'égalité des sexes et la mise en œuvre des obligations relatives aux droits de l'homme destinées à autonomiser les femmes et les filles et à garantir l'égalité d'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction, quels que soit la situation matrimoniale, l'âge ou l'autorisation d'un tiers, à éliminer les pratiques néfastes, prévenir et combattre la violence basée sur le genre, notamment la violence sexuelle, l'exploitation et les abus sexuels, y compris dans les situations de crise humanitaire.

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Santé de la reproduction, y compris la santé maternelle, la santé reproductive des jeunes et des adolescents, la lutte contre les IST/VIH/SIDA, la planification familiale • Les droits en matière de santé de la reproduction • La promotion de l'égalité de genre • La lutte contre les violences basées sur le genre, y compris, les mutilations génitales féminines, le mariage d'enfant, les violences sexuelles etc • L'intelligence démographique y compris, les grandes enquêtes de populations, l'enregistrements des faits d'état civils <p>L'autonomisation des femmes et des jeunes et l'appui des états a la capture du dividende démographique.</p>	
17	<p>UNHCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés</p>	<p>La protection internationale est la tâche principale du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.</p> <p>En tant que gardienne de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés - le principal document relatif à la protection des déplacés de force – l'organisation veille de par le monde au respect de ses principes, pour le bien-être des personnes déracinées.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>Le HCR œuvre en vue d'une large diffusion des accords internationaux en faveur des réfugiés et à leur respect par les gouvernements. Depuis plus d'un demi-siècle, le HCR aide des millions de personnes à recommencer leur vie, notamment les réfugiés, les rapatriés, les apatrides, les déplacés internes et les demandeurs d'asile. L'aide du HCR en matière de protection, d'abris, de santé et d'éducation joue un rôle majeur pour guérir les plaies du passé et pour construire un avenir meilleur.</p>	<p>Le HCR, en tant qu'agence des Nations Unies chargée de fournir une protection aux réfugiés - et, dans certains cas, aux rapatriés et/ou aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays - a un mandat global pour veiller à ce que les droits de l'homme de ses bénéficiaires soient respectés conformément aux obligations internationales des États qui les accueillent.</p> <p>La mission première du HCR est de protéger les droits fondamentaux et le bien-être des personnes qui ont été contraintes de fuir. Aux côtés des partenaires et des communautés, le HCR s'emploie à ce que tout individu puisse exercer son droit de demander l'asile et de trouver un refuge sûr dans un autre pays. Le HCR recherche également des solutions durables à leur situation.</p>
18	<p>UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance</p>	<p>Le mandat de l'UNICEF est défini par l'Assemblée Générale des Nations Unies comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire valoir la survie, la protection et l'épanouissement des enfants qui sont des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité. - Mobiliser la volonté politique et des ressources matérielles pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à donner la priorité aux enfants, - Renforcer les capacités des pays, en particulier 	<p>L'UNICEF est chargée par l'Assemblée Générale des Nations Unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.</p> <p>Elle s'appuie sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) qui met en avant quatre principes fondamentaux concernant les enfants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer ainsi que le respect des opinions de l'enfant.</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<p>les pays en développement, à formuler des politiques appropriées et à mettre en place des services en faveur des enfants et des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de protection spéciale pour les enfants les plus vulnérables, notamment les victimes des guerres, des catastrophes, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d'exploitation, ainsi que les enfants vivant avec handicaps, - Protéger les enfants et promouvoir leurs droits durant les situations d'urgence en coordination avec les agences des Nations Unies et les organisations humanitaires, - Faire en sorte que les femmes et les filles aient des droits égaux à ceux des hommes et des garçons, - Appuyer la pleine participation des femmes, des filles, des hommes et des garçons au développement politique, social et économique des collectivités dans lesquelles ils vivent, - Œuvrer, avec le concours de tous ses partenaires, à la réalisation des objectifs de développement humain durable que s'est fixée la communauté mondiale et de l'idéal de paix et de progrès social consacré par la Charte des Nations Unies. <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'enfant (enregistrement des enfants à la naissance, justice pour enfants, prévention et réponse aux violences faites aux enfants, fin des mariages d'enfants et des mutilations génitales féminines), • Survie de l'enfant (Santé, VIH/SIDA, Vaccination, Nutrition, Eau, assainissement et hygiène), • Education, • Inclusion Sociale, • Les Urgences (urgences et actions humanitaires, actions humanitaires pour les enfants) • Les domaines transversaux (Communication pour le développement, égalité des genres, plaidoyer et communication externe) 	<p>De manière spécifique, la protection des enfants en conflit avec la loi et la promotion du droit à l'identité des enfants (déclaration de naissance) sont des axes importants pour les Droits de l'Homme.</p> <p>Ces normes de base - également appelées droits de l'homme - fixent des droits et des libertés minimums qui doivent être respectés par les gouvernements.</p>
19	<p>UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</p>	<p>L'UNOPS d'entité principale des Nations unies pour l'exécution de projets d'infrastructures complexes en situation de consolidation de la paix.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>L'UNOPS comme un membre du système des Nations unies jouant « un rôle essentiel dans la prestation de services de gestion pour nos opérations humanitaires, de consolidation de la paix et de développement engageant les pays sur la voie d'un avenir plus stable en les</p>	<p>Le but de l'UNOPS est d'aider les gens à construire une vie meilleure et les pays à atteindre la paix et le développement durable.</p> <p>Nous apportons à cette tâche les valeurs et les principes des Nations unies et l'innovation, l'audace, la rapidité et l'efficacité d'une institution autofinancée. Nous appliquons les normes internationales les plus élevées à ce que nous faisons, tout en respectant les contextes locaux.</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		aidant à construire des routes, des écoles et des centres de santé, à éliminer les mines terrestres et à préparer des élections démocratiques.	<p>Nous le faisons pour contribuer à relever les grands défis du XXI^e siècle.</p> <p>Nous apportons des solutions pratiques pour aider nos partenaires à sauver des vies, à protéger les personnes et leurs droits, et à construire un monde meilleur.</p> <p>Nous aspirons à être un leader dans les efforts visant à canaliser les investissements du secteur privé pour qu'ils aient un impact social et environnemental tout en répondant aux immenses besoins de développement durable.</p> <p>Ce qui nous anime, c'est la passion de lutter contre les inégalités et d'offrir des opportunités aux plus vulnérables. Cela signifie que nous travaillons souvent dans les environnements les plus difficiles, en jetant les bases pour que les communautés fonctionnent et que les gens vivent dans la dignité et le respect.</p>



AGENCES NON RÉSIDENTES

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
20	<p>ONU Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes et à ce que les femmes et les filles en bénéficient, partout dans le monde.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>Nous intervenons à l'échelle mondiale pour faire de l'ambition des Objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et les filles et nous soutenons la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, en mettant l'accent sur cinq domaines prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer le leadership des femmes et leur participation ; • mettre fin à la violence à l'égard des femmes ; • intégrer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; • renforcer l'autonomisation économique des femmes ; • et placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification et de budgétisation au niveau national. 	<p>Les droits des femmes et des filles sont des droits humains. Ils couvrent tous les aspects de la vie - santé, éducation, participation politique, bien-être économique, absence de violence, parmi beaucoup d'autres.</p> <p>Les femmes et les filles doivent pouvoir bénéficier du plein exercice de tous leurs droits humains dans l'égalité et d'être à l'abri de toutes les formes de discrimination - cette dimension est fondamentale pour assurer des droits humains, la paix et la sécurité, et un développement durable.</p>
21	<p>PNUE / UNEP Programme des Nations unies pour l'environnement</p>	<p>La mission du Programme des Nations Unies pour l'environnement est de montrer la voie et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement. Elle se doit aussi d'être une source d'inspiration et d'information pour les États et les populations et un instrument de facilitation leur permettant d'améliorer la qualité de leur vie sans toutefois compromettre celle des générations à venir.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>1 - Le changement climatique Le PNUE renforce la capacité des États à mieux intégrer les réponses au changement climatique en assurant le leadership pour ce qui est de l'adaptation, la réduction du risque, la technologie, et la finance.</p> <p>2 - Désastres et conflits Le PNUE mène des évaluations environnementales dans des pays touchés par des conflits et fournit des directives pour</p>	<p>Le changement climatique est l'une des plus grandes menaces pour les droits de l'homme de notre génération. Il constitue une menace sérieuse pour les droits fondamentaux à la vie, à la santé, à l'alimentation et à un niveau de vie adéquat des individus et des communautés dans le monde entier.</p> <p>«Le PNUE et le Bureau des droits de l'homme des Nations unies s'engagent à rapprocher la protection de l'environnement des populations en aidant les acteurs étatiques et non étatiques à promouvoir, protéger et respecter les droits de l'homme et de l'environnement. Ce faisant, nous avancerons vers une planète plus durable et plus juste».</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
		<p>la mise en œuvre des cadres institutionnel et normatif pour une meilleure gestion environnementale.</p> <p>3 - Gestion des écosystèmes Le PNUE facilite la gestion et la restauration des écosystèmes en compatibilité avec le développement durable et promeut l'utilisation des services éco systémiques.</p> <p>4 - Gouvernance environnementale Le PNUE soutient les gouvernements dans l'établissement, la mise en œuvre et le renforcement des processus nécessaires, institutions, normes, politiques et programmes visant à atteindre le développement durable au niveau national, régional et international, et à l'intégration de l'environnement dans la planification du développement.</p> <p>5 - Substances toxiques Le PNUE s'efforce de minimiser l'impact des substances nocives et des déchets dangereux sur l'environnement et les êtres humains.</p> <p>6 - Utilisation des ressources Le PNUE met l'accent sur les efforts régionaux et internationaux pour s'assurer que les ressources naturelles sont produites, transformées et consommées dans le plus grand respect de l'environnement.</p>	
22	<p>ONUDC / UNODC Office des Nations unies contre la drogue et le crime</p>	<p>Sa mission est d'assister les États-Membres dans la réalisation de l'objectif de sécurité et de justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, aux drogues et au terrorisme³. L'ONUDC fournit également une assistance technique et financière aux gouvernements des États-Membres pour les aider à faire face à leurs problèmes respectifs dans ces domaines.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION</p> <p>Les principaux domaines d'activité de l'ONUDC sont : le développement alternatif, la corruption, la justice pénale, la réforme du système carcéral, la prévention de la criminalité, la prévention et le traitement de l'abus de drogue, le VIH et le SIDA, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, le blanchiment d'argent, la criminalité organisée, la piraterie et la prévention du terrorisme.</p> <p>L'action de l'OIT repose sur l'indispensable coopération entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, en vue de favoriser le progrès économique et social.</p>	<p>Les droits de l'homme sont le fondement des sociétés pacifiques et du développement durable. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime respecte, protège et fait respecter les droits de l'homme dans le cadre de l'aide qu'il apporte aux pays pour relever les défis de la drogue, du crime, du terrorisme et de la corruption.</p>

N°	ORGANISATION	MANDAT	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
23	OIT / ILO Organisation Internationale du Travail	<p>L'OIT s'emploie à répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs grâce à des normes du travail, des politiques et des programmes conçus et élaborés conjointement par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. La structure de l'OIT, au sein de laquelle les syndicats et les organisations patronales participent aux délibérations sur un pied d'égalité avec les gouvernements, incarne le dialogue social en action. Elle veille à ce que les points de vue des partenaires sociaux soient fidèlement reflétés dans les normes du travail, les politiques et les programmes de l'OIT.</p> <p>DOMAINE D'INTERVENTION L'OIT encourage ce tripartisme parmi ses mandants employeurs, travailleurs et Etats membres en facilitant le dialogue social entre syndicats et organisations d'employeurs pour formuler, et le cas échéant mettre en œuvre, une politique nationale en matière de questions sociales, économiques et dans d'autres domaines.</p>	<p>L'Organisation internationale du travail (OIT) s'occupe de l'ensemble des questions relatives au travail. Elle attache une importance particulière aux droits économiques et sociaux de base ainsi qu'aux droits civils et politiques, en tant qu'élément essentiel pour améliorer les conditions des travailleurs</p>





CONAKRY

 Taouyah, Corniche Nord
Commune de Ratoma
 780 Conakry
 +224 669 39 95 02
+224 669 39 95 26
 mkaba@ohchr.org

NZÉRÉKORÉ

 Secteur Ossud,
Quartier Commercial
 +224 669 39 95 10
+224 669 39 95 19
 ckavabushi@ohchr.org

 ONU Droits de l'Homme Guinée
 HCDH GUINEE
 @Onudhguinee